



Version initiale : Franck BOELHY (QSE Région Nord Est)

Référence : 10QSE1103 mise à jour Novembre 2010



PRÉAMBULE

L'aspect gestion des déchets, (Papier, Cartons, Cartouches d'encres, Piles, Déchets électroniques, Déchets souillés...) est l'une des composantes primordiales de la politique environnement du groupe SNEF.

Pour chaque déchet identifié, nous indiquons son mode de stockage et la filière de traitement. En diffusant largement ce document à vos collaborateurs / prestataires et en veillant à sa bonne application, vous contribuez à faire du Groupe SNEF, une entreprise exemplaire en matière d'Environnement.



Le service QSE a adapté le travail de F.Boehly (QSE Région Nord Est) pour éditer ce guide concernant la gestion des déchets, afin de vous aider à y voir plus clair.

10QSE1103 2 /32



SOMMAIRE

Contexte

Glossaire

Déchets Inertes

- Verre
- Gravats Inertes

Déchets Industriels Banals

- Métaux
- Matières Plastiques
- Papiers, Cartons
- Bois, Palettes, Tourets

Déchets Industriels Spéciaux

- DEEE
- Cartouches d'Encre
- Fluides frigorigènes
- Piles, accumulateurs
- Solvants usés, Peintures
- Tubes Fluorescents
- Amiante
- Aérosols

Gestion des Déchets Chantiers







CONTEXTE

Qu'est ce qu'un déchet?

Un déchet correspond à tout matériau, substance ou produit jeté ou abandonné parce qu'il n'a plus d'utilisation précise.

Quels types de déchets produit-on?

Déchets Industriels Banals (DIB)



Déchets Industriels Inertes (DII)

Déchets Industriels Spéciaux (DIS)

Comment agir ?

- 1. Réduire les déchets à la source, en évitant de produire trop de déchets.
- 2. Organiser la gestion et le tri des déchets.
- 3. Suivre l'évolution des déchets grâce à une bonne traçabilité, indispensable à une bonne gestion.
- 4. Ne pas mélanger les différents types de déchets entre eux (notamment déchets dangereux et déchets banals) en organisant des aires de stockage afin de VALORISER au maximum les déchets et MINIMISER les coûts

10QSE1103 4 /32



GLOSSAIRE

DII (Déchets Industriels Inertes)	Déblais, produits de démolition (gravats, pierres). Ils ne contiennent pas de substances dangereuses.
DIB (Déchets Industriels Banals)	Font partie des Déchets Non Dangereux, assimilables aux ordures ménagères. Ils regroupent ainsi les déchets de bureaux.
DIS (Déchets Industriels Spéciaux)	Font partie des Déchets Dangereux, générateurs de nuisances (huiles, solvants). Ils regroupent également les déchets toxiques produits par les industries (bombes aérosol, pots de peinture vides).
BSD (Bordereau de Suivi des Déchets)	Document qui assure la traçabilité des déchets dangereux et apporte la preuve de leur élimination par les filières agréées
FDS (Fiches de Données Sécurité)	Ce document fourni des informations concernant les dangers pour la santé et l'environnement ainsi que des indications sur les moyens de protections et les mesures à prendre en cas d'urgence liés à l'utilisation d'un produit.
CET (Centre d'Enfouissement Technique)	Classe 1 : Destiné à accueillir des déchets dangereux. Classe 2 : Les ordures ménagères et déchets assimilés. Classe 3 : Les déchets inertes.
Mise en décharge	Dépôt des déchets ultimes ne pouvant plus être recyclés ou dégradés dans le cadre des technologies actuelles.
Code européen	Code à 6 chiffres qui classe les déchets par famille. Cette classification permet de les identifier, de caractériser leur dangerosité et d'avoir une traçabilité dans leur gestion.

10QSE1103 5 /32



LES DECHETS INERTES



Filières de traitement

Remblais en carrière

Recyclage

Enfouissement dans un centre de stockage (CET Classe 3)

10QSE1103 6 /32



Verre





Risques spécifiques

Risques de coupure Port de gants

Stockage sur site: Regroupement du verre dans des conteneurs spéciaux mis à disposition des employés.

Filières de traitement



Réemploi

Recyclage

10QSE1103 7 /32



Gravats Inertes



Risques spécifiques

Risques de blessures.

Port de gants et chaussures de sécurité.



Conditionnement et tri: En fonction des prestataires.

Collecteur et transporteur : En fonction des prestataires

=> déchetterie

Filières de traitement

Tri et broyage pour usage à titre de remblais.

Installation de stockage de déchets ultimes

10QSE1103 8 /32



Gravats Inertes



Aspect économique

Reprise pour valorisation pour usage à titre de remblais : gratuit (hors transport).

Installation de

stockage : 4 à 7 € HT

la tonne

Conseils:

Avant tous travaux, s'assurer de l'absence d'amiante.

10QSE1103 9 /32



DECHETS INDUSTRIELS BANALS



Filières de traitement

Incinération

Recyclage

Valorisation matière ou énergétique

10QSE1103 10 /32



Métaux





Risques spécifiques

Risques de coupures Port de gants.

Conditionnement et tri:

- Trier les métaux par famille si les quantités le justifient (cuivre, aluminium, ...).
- Prévoir des bennes spécifiques.

Condition de stockage :

Le stockage des métaux se fait soit à l'intérieur dans un local approprié, soit dans une benne munie d'un bac de rétention à l'extérieur.

Filières de traitement

Recyclage de la ferraille à 100%.

10QSE1103 11/32





Matières plastiques



Risques spécifiques

Risque d'incendie avec production de fumées toxiques.

Risque de pollution par dispersion des matières plastiques sous l'effet du vent.

Conditionnement et tri:

- Prévoir un conditionnement spécifique pour les matières plastiques (si grande quantité).
- Les matières plastiques peuvent être mélangées aux déchets ménagers.

Conditions de stockage :

Pas de contenant spécifique. Stocker les matières plastiques dans un endroit sec, à l'abri de l'humidité.

Attention à la dispersion du plastique sous l'effet du vent.

10QSE1103 12 /32



Matières plastiques



Filières de traitement

Valorisation matière

Valorisation énergétique



Conseil:

Lors du stockage, il est préférable de compacter les matières plastiques pour un gain de place.

10QSE1103 13 /32



Papiers, cartons



Ne sont pas concernés les emballages cartonnés comportant de l'aluminium, des matières plastiques, enveloppes à fenêtres, papier carbone, papier calque.

Catégorie : DIB



Risques spécifiques

Risque d'incendie

Conditionnement et tri:

- Prévoir un tri à la source pour les papiers et petits cartons.
- Pour les cartons d'emballage, retirer des cartons les matériaux d'autres composition (polystyrène, nylons, etc.) se reporter à la fiche « des matières plastiques ».

10QSE1103 14 /32



Papiers, cartons

DECHETS INDUSTRIELS BANALS

Condition de stockage :

Pas de contenant spécifique. Stockage dans un endroit sec et à l'abri de l'humidité.

Le saviez-vous?
Tous les ans, 100 à 120 kilos de papiers divers échouent dans chaque poubelle de bureau!



Filières de traitement

Valorisation

Incinération avec valorisation énergétique

10QSE1103 15 /32



DECHETS INDUSTRIELS BANALS

Bois, Palettes, Tourets

Le saviez-vous?

En France, l'utilisation de 4m3 de bois-énergie permet d'économiser 1 tonne équivalent pétrole et d'éviter en moyenne l'émission de 1,5 à 2,5 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.



Palettes en bon état

ZONE DE STOCKAGE AU SOL



Bois

Benne dédiée

(caisses en bois, tourets, palettes cassées)

Filières de traitement

REEMPLOI

Les palettes en bon état sont reconditionnées pour réemploi par des récupérateurs spécialisés.

VALORISATION

Le bois est broyé et peut ensuite suivre deux filières de valorisation :

- valorisation énergétique en chaufferie
- valorisation matière :
 fabrication de panneaux
 de particules

10QSE1103 16 /32



DECHETS INDUSTRIELS SPECIAUX



Tubes Fluorescents
Fluides frigorigènes
Huiles usagées
DEEE
Solvants
Pyralène (PCB)
Bombes aérosols
Amiante

Filières de traitement

Régénération de certains composés

Incinération

Valorisation Energétique

Recyclage

Centre
Enfouissement
Technique (CET
Classe 1 ou 2)

10QSE1103 17 /32



DEEE





Risques spécifiques

Les déchets électroniques contiennent de nombreux composés toxiques tels que des métaux lourds (mercure, plomb), des composés dangereux et bien d'autres encore (poudre fluorescente des écrans...).

Conditions de stockage :

Les DEEE doivent être stockés dans les locaux ou bennes à l'abri et munies de bacs de rétention

Filières de traitement

Recyclage des composants et de certains appareils entiers

Incinération

Bordereau de suivi de déchet : BSD (CERFA n°12571-01) A émettre au transport ou à l'organisme de traitement lors de la reprise des déchets.

10QSE1103 18 /32



Cartouche d'encre



Risques spécifiques

L'encre des cartouches d'impression présente deux types de danger :

Les métaux lourds: ils entrent dans la composition des pigments colorés. Leur durée de vie dans l'environnement est élevée, et ils présentent une toxicité chronique pouvant causer de graves problèmes de santé (maladies du sang, cancers, stérilité,...).

Les composés organiques : ils entrent également dans la composition des pigments et servent de solvants pour l'encre. Ils sont rapidement dégradés, mais certains d'entre eux peuvent se révéler toxiques à court ou à long terme.

10QSE1103 19 /32



Cartouche d'encre



Condition de stockage :

Stocker dans un container fermé, adapté à la quantité et clairement identifié pour éviter un mélange avec d'autres déchets.

Filières de traitement

Recyclage

Valorisation



Conseils:

Lors du remplacement de la cartouche usagée par la cartouche neuve, utiliser l'emballage de la cartouche neuve pour y mettre la cartouche usagée.

Bordereau de Suivi de Déchet : *BSD (CERFA n°12571-01)* A émettre au transport ou à l'organisme de traitement lors de la reprise des déchets.

10QSE1103 20 /32







Risques spécifiques

- Risque de brûlure par projection d'acide : Une pile contient de l'électrolyte. C'est un liquide très acide, qui peut causer de graves brûlures. De plus, s'il se mélange à d'autres produits chimiques, il peut provoquer un dégagement de gaz toxiques.
- Risque de pollution des eaux : Les piles et accumulateurs contiennent également de grandes quantités de métaux lourds (Plomb, Mercure, Cadmium...) très dangereux pour la santé et l'environnement.

Par exemple, le mercure d'une pile «bouton» jetée dans la nature suffit à polluer 1 mètre cube de sol pendant 50 ans.

- Risque d'incendie.

10QSE1103 21 /32





Piles, Accumulateurs

Conditions de stockage :

Stocker séparément des autres déchets, dans des récipients étanches, dans des locaux ventilés et à l'abri de la pluie.

Filières de traitement

Recyclage des piles, récupération des métaux lourds.



Conseils:

Répartir les boîtes de collecte des piles dans l'établissement.

Bordereau de Suivi de Déchet : *BSD (CERFA n°12571-01)* À émettre au transport ou à l'organisme de traitement lors de la reprise des déchets.

10QSE1103 22 /32





Fluide Frigorigènes



Risques spécifiques

Incendie et explosion. Impact sur l'atmosphère en cas de dispersion.

Conditions de stockage :

Le stockage est réalisé dans des bouteilles spécifiques et identifiées. Se reporter au FDS.

Filières de traitement

Destruction par incinération

Réutilisation

10QSE1103 23 /32



Fluide frigorigènes



Conseil:

Manipulation des fluides frigorigènes suivant le mode opératoire agréé.



Bordereau de suivi de déchet : *BSD (CERFA n°12571-01)* A émettre au transport ou à l'organisme de traitement lors de la reprise des déchets.

10QSE1103 24 /32









Risques spécifiques

Risques d'incendie, d'intoxication, ...,

Se reporter aux FDS et à l'étiquetage des conditionnements d'origine.

Stockage sur site:

- Dans un local spécifique, identifié, bien ventilé.
- Limiter la quantité de produits stockés.
- Ne pas mélanger les différents produits
- Conserver les reliquats de peinture et vernis dans leur emballage d'origine.
- Bac de rétention obligatoire.

10QSE1103 25 /32





Solvants usés, peintures

Filières de traitement

Régénération de certains solvants par traitement physico-chimique

Incinération



Conseils:

Les solvants usés peuvent être regroupés par catégorie et stockés dans des emballages spécifiques.

Dans le cas d'un chantier réalisé par une entreprise extérieure, prévoir dans son contrat qu'elle élimine les déchets générés par son activité

Bordereau de suivi de déchet : *BSD (CERFA n°12571-01)* A émettre au transport ou à l'organisme de traitement lors de la reprise des déchets.

10QSE1103 26 /32





Tubes Fluorescents



Risques spécifiques

Pollution de l'air par vapeurs de mercure ou poudres fluorescentes.

Risque de coupure Port de gants

Stockage sur site:

Sous abri ou dans les locaux.

Espace non accessible au public

Mise à disposition de cartons spéciaux pour stocker les tubes usagés ou dans leur carton d'origine.

Voir possibilité d'enlèvement par RECYLUM avec le service QSE Groupe SNEF

10QSE1103 27 /32





Tubes Fluorescents

Filières de traitement

Recyclage: fusion du verre, affinage de l'aluminium (culots métalliques), vitrification par torche à plasma et valorisation en sous couche de revêtement routier pour les poudres fluorescentes.

Dans certains cas, les poudres fluorescentes sont réutilisées

Valorisation des ferrailles pour la connectique. Récupération du mercure



Conseils:

Manipuler les tubes fluorescents avec précaution pour ne pas les casser : un tube cassé n'est plus recyclable !

Bordereau de suivi de déchet : *BSD (CERFA n°12571-01)* A émettre au transport ou à l'organisme de traitement lors de la reprise des déchets.

10QSE1103 28 /32





Amiante



Risques spécifiques

Libération dans l'atmosphère de minuscules fibres (diamètre plus ou moins égal à 1µm) qui pénètrent au plus profond des poumons et n'en ressortent plus. L'irritation causée par la présence de ces fibres provoque des problèmes pulmonaires irréversibles pouvant conduire à la formation d'une tumeur. Interventions sur des matériaux susceptibles de délivrer des filtres spécifiques avec des équipements de protection individuelles et collectifs spécifiques « amiante ».

Stockage sur site

Stockage en conditionnements étanches à double paroi. Stockage sous abri.

10QSE1103 29 /32





Amiante

Conditionnement et tri:

Les emballages doivent être agréés (ADR) : emballage à double paroi complètement étanches. Le transport se fait par transporteurs agréés.

Filières de traitement

Vitrification pour les calorifugeages et flocages

Installation de stockage de classe 1 et 2 (jusqu'en juillet 2002 pour cette dernière classe) pour l'amianteciment uniquement



Conseils

En cas de doute sur la présence d'amiante dans un flocage ou un matériau, utiliser son droit de retrait : vérifier le DTA (Dossier Technique Amiante) ; si le doute subsiste, demander l'analyse d'un échantillon.

Bordereau de suivi de déchet dangereux contenant de l'amiante : BSD (CERFA n°11861-02)

10QSE1103 30 /32



Aérosols









Caisse croco dédiée

Gaz inflammables et solvants



Filières de traitement

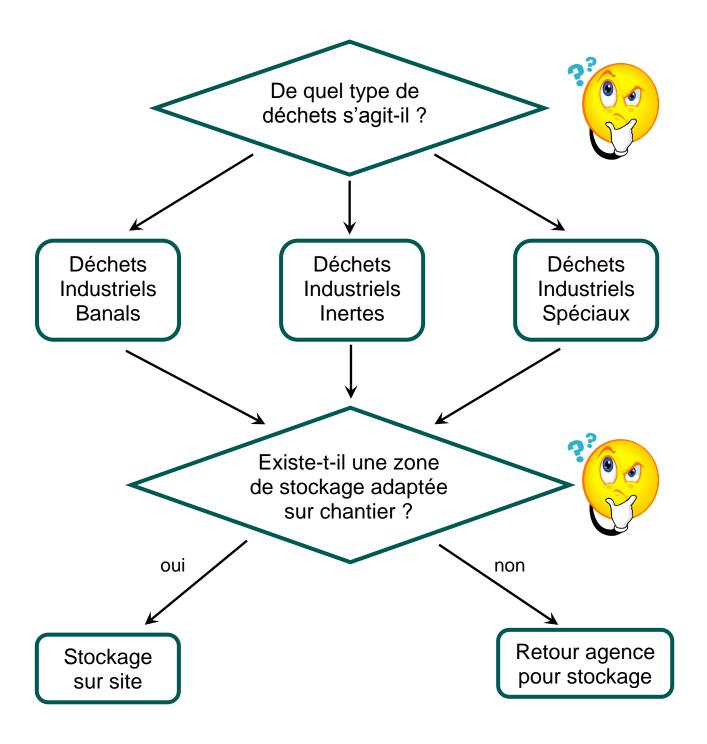
BROYAGE SELECTIF PUIS TRAITEMENT

- Recyclage des métaux
- Valorisation énergétique du contenu (jus et gaz)

10QSE1103 31 /32



GESTION DES DECHETS CHANTIERS





10QSE1103 32 /32